

REP + Diderot – 2014/2015 - CADRE DE TRAVAIL

Axes du référentiel : priorités pour les écoles (juin 2014)

LES ELEVES

1- Garantir l'acquisition du " Lire, écrire, parler " et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.

Entrée priorisée

- Expliciter les démarches d'apprentissage pour que les élèves comprennent le sens des enseignements (objectifs de travail, procédures efficaces, co-présence enseignante....) **1-3**
- Lire, écrire parler pour apprendre dans toutes les disciplines (attention particulière des Maternelles sur les ENAF) **1-1**

2 - Conforter une école bienveillante et exigeante

Entrée priorisée

- Évaluation des élèves (des modes d'évaluation valorisant l'investissement, le travail, les progrès des élèves sont mis en œuvre...) **2-2-2**
- Suivi des élèves (commission de suivi des élèves en grande difficulté ou difficiles...) **2-3-2**

LES FAMILLES

3 - Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

Entrée priorisée

- Coopération avec les parents :
Les enseignants et autres personnels sont formés à la communication avec les parents **3-1-5**
Des actions d'informations et d'échanges avec les parents prennent place dans les écoles ou collèges. Elles leur permettent d'aider leurs enfants au quotidien et de comprendre le parcours scolaire dans sa globalité. **3-1-7**

LES EQUIPES

4 - Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative

Entrée priorisée

- Les objectifs pédagogiques du travail en équipe sont bien déterminés **3**
- Les temps de travail en équipe sont institués dans les emplois du temps **2**
- Les objectifs du travail en équipe au regard du suivi des élèves sont bien identifiés : analyse partagée des difficultés des élèves, confrontation des informations des différents professionnels...**4**

LA FORMATION ET LE PILOTAGE

5 - Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels

Entrée priorisée

- Formation continue : La formation répond concrètement aux besoins en aidant à problématiser les situations professionnelles rencontrées et à les confronter à des références théoriques. **5-2-2**

6 - Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Entrée priorisée

- Évaluation : des références à des tableaux de bord sont développées **6-2-2**
- Valorisation du travail et de la communication **6-3**

LES AXES CHOISIS POUR LES ECOLES DU REP + Diderot ENGAGENT TOUS LES PERSONNELS

Les axes prioritaires dégagés :

- **Garantir l'acquisition du "lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences du socle**

Ainsi, **la production écrite comme la production orale** des élèves devront être travaillées **prioritairement** dans les classes.

- **Expliciter ses démarches,**

C'est expliciter son enseignement pour donner du sens aux apprentissages.

C'est énoncer clairement les objectifs aux élèves et l'évaluation qui leur sera proposée, dont **les critères de réussite**.

Cet enseignement implique de proposer **un étayage différencié** et de **permettre aux élèves de constater leurs progrès, leurs points forts et leurs points faibles**.

LES PERSONNELS SUPPLEMENTAIRES: "Maîtres +", animateurs-soutien, référentes (voir calendrier annuel joint)

4 temps plein de maîtres + soit 5 personnes + 2 référentes (22h15/semaine dans les écoles élémentaires).

Les personnels supplémentaires (maîtres +, animateurs soutien et référents) doivent contribuer à faire atteindre les objectifs prioritaires.

L'équipe pédagogique avec ces personnels supplémentaires **coconstruisent** des gestes professionnels et des démarches pédagogiques qui doivent profiter au plus grand nombre d'élèves afin de nourrir les meilleurs et faire progresser les plus faibles.

Les RASED participent à la réflexion et s'incluent dans les dispositifs en ciblant leurs interventions en direction des élèves en difficultés persistantes.

Les personnels supplémentaires interviendront au minimum **deux fois par semaine dans les classes**

Les classes de CM2 sont prioritaires pour le travail avec les référents.

Cependant, ce dispositif peut s'étendre aux classes de CM1 (en référence au futur cycle de consolidation CM1/CM2/6ème) **si c'est une priorité du cycle** et en fonction de l'emploi du temps des référentes.

Personnels concernés	Démarche de travail
<u>Sectorisation des Maîtres+</u> Ile de France: 1,5 poste Mme Daviot, M. Hartman EE Ile de France, EM Cologne, Artois, Picardie, Ile de France, Bouloche : 18 classes (GS/CP/CE1/CE2)	Travailler à deux c'est analyser finement les besoins des élèves, préparer ensemble des séquences, réaliser des ajustements et évaluer. Déroulement : - Repérer les obstacles d'apprentissage dans les fondamentaux et analyser la nature des difficultés pour les élèves. - Construire des situations pédagogiques pour anticiper et remédier aux difficultés. - Axer les séquences sur une pratique de l'oral au service des apprentissages en priorisant un domaine (Français ou Mathématiques) - Repérer les démarches qui font progresser les élèves en travaillant notamment l'oral fondé sur les échanges entre élèves ET proposer des situations motivantes. - Observer les processus d'apprentissage. - Identifier les gestes professionnels de l'aide pour rendre les situations accessibles à tous. - Renforcer les rituels, l'entraînement, la répétition et l'habitude.... - Construire des outils de classe, de références et de ressources pour les élèves. - Evaluer les élèves et leurs progrès. - Questionner les pratiques, rechercher de nouvelles organisations pédagogiques.
Dürer: 0,5 poste Mme Bouvard - EE Dürer EM Dürer 11 classes (GS/CP/CE1/CE2/CM1)	
Bourgogne: 1 poste Mme Ménégaux - EE Bourgogne et EM Bourgogne. 14 classes (GS/CP/CE1/CE2/CM1)	
Champagne : 1 poste M. Kouhous - EE Champagne et EM Champagne 11 classes (GS/CP/CE1/CE2/CM1)	
<u>Sectorisation des Référentes :</u>	
<u>Bourgogne/Champagne/Dürer (12h45)</u> M Chaillet (4 matinées : 12h45/semaine) pour 7 CM2 et 7 CM1	Le but est d'amener les élèves à produire des écrits en rapport avec des textes lus ou entendus et de développer des stratégies de relecture et un contrôle de l'écriture en particulier produire des textes courts par un <u>travail quotidien.</u>
<u>Ile de France</u> AM Didier (3 matinées: 9h30/semaine) pour 3 CM1 et 3 CM2	

**LES ASSISTANTS PEDAGOGIQUES – 7 AP (écoles primaires) sur le REP +
(voir calendrier annuel joint)**

Temps de service : 19h 30 – 7 assistants pédagogiques

Réunion de quinzaine avec Marion CHAILLET, référente CM2 -6 ^{ème} et CPC le vendredi après midi 1H30 ou temps hebdomadaire permettant la concertation avec les enseignants
18h 6 demi-journées dans les écoles maternelles et/ou élémentaires

Les assistants pédagogiques sont présents 6 demi-journées dans les classes dont cinq matinées et une après-midi.

Ils assurent exclusivement des fonctions d'appui aux personnels enseignants. Ils ne prennent pas en charge " **les élèves en difficulté** ".

Ils sont dans la classe avec l'enseignant pour permettre à celui-ci d'accompagner tous les élèves.

Ils ne font ni service d'accueil (ou de récréation), ni APC, ni accompagnement de sorties (sauf projet pédagogique spécifique avec accord de l'IEN et du principal du collège Diderot).

Ils ne doivent en aucun cas se retrouver seuls dans une classe ou avec un groupe d'élèves

Les préparations de classe et les corrections ne relèvent pas de leurs compétences.

Ils doivent être informés des séquences prévues en leur présence.

Ils sont présents pour des séquences concernant les fondamentaux (français ou maths).

Certains AP sont inscrits à l'ESPE et bénéficient de semaines de stage dans les classes (observation et/ou pratique accompagnée). Ces sessions sont prioritaires sur leur temps de présence dans les classes en tant qu'assistant pédagogique.

Affectation des AP :

2 AP à EE Champagne ; 1 AP à EE Bourgogne ; 2 AP à EE Ile de France ; 2 AP EE à Dürer

Cette répartition devra être revue en septembre 2015 suite à la demande de l'école Bourgogne

Coordonnatrice - Formateur Académique – Interlocuteurs privilégiés

Coordonnatrice: 0,5 ETP Mme Bouvard	Missions : lettre du 1 ^{er} septembre 2011 A actualiser
Formateurs Académique : M. Barato 1er degré Mme Tourneux Second degré	Missions des FA : Lettre en cours élaborée par IA/IPR Décharge du FA : 6 heures (à vérifier)
Interlocuteurs privilégiés Les conseillères pédagogiques Ecoles Maternelles : Mme Prévitali Ecoles élémentaires : Mme Vieille Marchiset EE Ile de France : Mme Bouvard EE Champagne : M. Barato	A la demande de l'école. A la demande de l'IEN

LES CONCERTATIONS (6 journées)

Nombres d'écoles	Nombre de classes	CLIS	UPEAA	Personnels Enseignants	Enseignants remplacés lors des concertations
12 4 élémentaires 8 maternelles	86	1 Bourgogne 1 Champagne	1 Bourgogne 1 Champagne	136	102

Circulaire n°2014-077 du 4-6-2014

Les enseignants exerçant dans une des écoles Rep+, listées dans un arrêté ministériel, bénéficient de la libération de 18 demi-journées par année scolaire dans leur service d'enseignement pour participer aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation. Les enseignants exerçant à temps partiel en bénéficient au prorata de leur quotité de travail.

Journées de concertation organisées en fonction des axes du REP+ et des problématiques (ou besoins) formulées par les équipes pédagogiques.

Sur ce REP +, les concertations ont été octroyées prioritairement par journées et non par demi-journées suite à la réforme des rythmes scolaires (matinée de 3 h 15, après-midi de 2 h les lundis/mardis /jeudis/vendredis et 3h les mercredis matin).

NS REP + 2014

Cinq remplaçants ont été affectés dans des écoles du REP+ pour permettre d'organiser des temps de concertation et favoriser le travail collectif et la formation.

Ces temps s'organisent de la manière suivante :

- 3 jours de formation (cf. PAF) pour tous les enseignants quelle que soit leur quotité de travail.
- 6 jours de concertation au sein des équipes pour les enseignants travaillant à 100 % soit 9 jours.
- 3 jours de concertation au sein des équipes pour les enseignants travaillant à 75 % soit 6 jours
- 1,5 jour de concertation au sein des écoles pour les enseignants travaillant à 50 % soit 4,5 jours.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique a autorisé 5 h 15 de temps compensé pour les enseignants travaillant à 100%

Pour les personnels à 75 % une matinée (3h15) sera récupérable et pour les enseignants à 50 % un après-midi (2h) ceci pour faciliter les modalités d'organisation.

Organisation des remplacements :

Le titulaire de la classe prépare sa classe. Les remplaçants assurent la continuité pédagogique des apprentissages. Dans la mesure du possible, le même remplaçant prendra en charge la même classe lors des temps de concertation.

Organisation pédagogique

Cf Référentiel pour l'Education prioritaire

Les objectifs du travail en équipe sont bien déterminés : mise au point de programmations pédagogiques et éducatives, préparation et analyse commune de séquences et d'évaluations, mise au point de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins des élèves, mise au point de projets de co-intervention et de projets pluridisciplinaires ou inter-niveaux.

LA FORMATION (3 JOURS + Conférences Pédagogiques)

Stages d'école ou de niveau - Animations pédagogiques (pour les axes fixés précédemment)

3 jours de formation (cf. PAF) pour tous les enseignants quelle que soit leur quotité de travail

- 1 journée par école
- 1 journée par niveau
- 1 journée par cycle

Soit 23 journées de formation assurée par l'équipe de circonscription.

Conférences pédagogiques spécifiques REP +

Certaines actions de formation seront en lien avec les professeurs du collège Diderot.

PLANIFICATION ANNUELLE DES PERSONNELS SURNUMERAIRES

	P1	P2	P3	P4	P5
AP	6 demi-journées en maternelle: 15 premiers jours: exclusivement dans les classes TPS/PS	Elémentaire 3 matinées Priorité au CM1	Elémentaire 3 matinées Priorité CP	6 demi-journées en élémentaire Priorité CE1 + régulation école	Elémentaire 3 matinées et 1 AM
		Maternelle 2 matinées et 1 AM	Maternelle 2 matinées et 1 AM		Maternelle 2 matinées en PS et MS
M+	Priorité CP et CE1 selon besoin CE2	Priorité CP et CE1 selon besoin CE2	Priorité CE2 et CM1 + régulation école	Priorité CP et CM1 + régulation école	Priorité GS + élémentaire selon besoin
Réf	Evaluations CM2 (3 ^{ème} semaine de septembre) Interventions dans les classes de CM2	Mme Chaillet: Priorité CM2 : 4 CM2 et 4 CM1 sur Champagne et Durer	Mme Chaillet: Priorité CM2: 3 CM2 Bourgogne	Mme Chaillet: Priorité CM2 : 4 CM2 sur Champagne et Dürer	Mme Chaillet: Priorité CM2: 3 CM2 sur Bourgogne
		Mme Didier 3 CM2 IDF + CM1	Mme Didier 3 CM2 IDF +CM1	Mme Didier 3 CM2 IDF +CM1	Mme Didier 3 CM2 IDF +CM1

QUESTIONS ENCORE EN SUSPENS

- Quels tableaux de bord ? quels indicateurs ? quelles comparaisons (national, académie ...)
Quelles fiches Ecoles (ex nombre de radiations sur une année scolaire)
- Quelles instances pour le pilotage pédagogique pour l'Education Nationale (écoles, collège, liaisons) et lien avec le Comité de Pilotage ?
- Lettres de mission (Coordonnatrice, Référent et formateur REP +)